

Cher Pascal,

Voici nos réponses.

Bonne journée,

PB

1- Il faut sauvegarder la totalité de l'espace, les 35 hectares restants et en premier lieu en interdisant la destruction des murs dans le cadre du PLU

>

La sauvegarde et le développement du site unique des Murs à pêches passent prioritairement par un projet nouveau qui développe un usage social, citoyen, éducatif de ces espaces. C'est à nos yeux le plus important car cela permet la sauvegarde sur le long terme. Bien évidemment, cela exige une révision du PLU, révision que nous souhaitons à court terme à l'échelle de la ville pour des raisons de maîtrise urbaine, d'harmonie du développement des quartiers et de lutte contre la spéculation. Les associations seront donc associées à la redéfinition du PLU en particulier concernant les MAP. Nous nous engageons donc pour la sauvegarde de ces espaces. Nous mettrons fin au mitage du foncier restant.

>

2- Il faut étendre la protection de l'espace au titre des sites et paysages au-delà des 8 hectares actuellement protégés à ce titre depuis 2003

>

Lors de notre rencontre sur le site des MAP, nous vous avons donné notre accord pour une extension de la protection de l'espace. Et chacun, chacune d'entre nous est conscient que cette protection doit être à la fois juridique et également citoyenne et sociale.

>

3- Il faut faire vivre cet espace en s'appuyant sur les initiatives associatives et citoyennes, mais aussi en y mettant les moyens publics (et municipaux) nécessaires

>

Montreuil Avenir, entend avant tout s'appuyer sur les dynamiques associatives et citoyennes qui existent et qui font déjà vivre ce secteur de notre ville qui a vocation à rester le poumon, l'espace de respiration d'un quartier en pleine mutation urbaine. Cela passe donc effectivement par un partenariat renforcé et la mobilisation de moyens permettant à ces associations d'œuvrer efficacement. De ce point de vue, Montreuil Avenir s'engage à accentuer, avec d'autres villes et institutions, la pression nécessaire permettant de mettre fin aux baisses de dotations aux associations et à la mise en concurrence de ces dernières.

>

4- Il faut sans tarder et en urgence engager un programme pluriannuel volontaire et doté de moyens suffisants pour préserver progressivement la totalité des murs et enrayer leur dégradation, à commencer par la réfection des chaperons.

>

Nous partageons avec vous la nécessité d'un programme pluriannuel pour l'avenir des MAP. Cela nécessite une union des acteurs associatifs, un travail de partenariat constant et un plan

d'investissement sur la durée de la prochaine mandature. Il s'agit par là de sortir d'une logique ponctuelle de réfection afin d'inscrire notre action dans la durée.

> Par ailleurs, nous pensons que ce site pourrait contribuer à une action éducative nouvelle en lien avec les écoles, les centres d'animation de la ville, le lycée horticole et la SRHM. Des expériences ont déjà eu lieu dans le passé en ce sens et pourraient être amplifiées.

>